



Conseil économique et social

Distr. : Limitée
21 mai 2011

Français
Original : Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique

Soixante-septième session

Bangkok, 19-25 mai 2011

Point 4 a) de l'ordre du jour

Questions relatives à la gestion : Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013

Projet de rapport

Questions relatives à la gestion : Projet de programme de travail pour la période biennale 2012-2013

1. La Commission était saisie du projet de programme de travail de la CESAP pour l'exercice biennal 2012-2013 (E/ESCAP/67/14) et d'une note du secrétariat contenant le bilan des progrès accomplis dans l'application des résolutions (E/ESCAP/67/3), en particulier des progrès faits dans l'application de la résolution 66/15 sur le renforcement de la fonction d'évaluation du secrétariat de la Commission, y compris les évaluations prévues pour l'exercice biennal 2012-2013.
2. Les représentants des pays suivants ont pris la parole : Australie, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Iran (République islamique d') et Pakistan.
3. Présentant le projet de programme de travail, la Secrétaire exécutive a indiqué que le cadre stratégique pour la période biennale 2012-2013¹ adopté par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/244 en date du 24 décembre 2010 tendait à atteindre les résultats de développement suivant : a) les gouvernements des États membres auraient des politiques de développement plus efficaces, plus inclusives et plus durables pour traiter du développement dans une perspective pluridisciplinaire afin de réduire les écarts de développement et de renforcer la résilience ; b) les processus mondiaux seraient modelés par des contributions régionales coordonnées plus robustes et les pays recevraient un appui pour l'exécution des engagements internationaux ; c) des mécanismes et des cadres institutionnels de coopération régionale seraient en place pour promouvoir l'intégration régionale et le développement exclusif. Le programme de travail était conçu pour atteindre les résultats escomptés et les produits correspondraient aux priorités des États membres, particulièrement celles qui se rapportent aux mandats prévoyant de renforcer l'activité des bureaux sous-régionaux de la CESAP.

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-sixième session, Supplément numéro 6 (A/65/6/Rev.1).

4. La Secrétaire exécutive a décrit le processus d'examen qui avait eu lieu préalablement à la soumission du projet de programme de travail à la Commission, notamment l'examen par le Comité consultatif des représentants permanents et autres représentants désignés par les membres de la Commission (CCRP). Elle a déclaré que le secrétariat pourrait difficilement incorporer d'autres produits recommandés par le CCRP car le Secrétaire général avait demandé une réduction de 3 % en dessous du chiffre indicatif de planification adopté dans le budget-cadre.

5. La Commission a fait siennes les recommandations du CCRP au sujet de produits supplémentaires, énoncées dans l'annexe au projet de programme de travail. Le secrétariat a fait savoir qu'en raison des contraintes budgétaires s'appliquant aux ressources du budget ordinaire, l'inclusion de ces produits supplémentaires serait possible en utilisant des ressources extrabudgétaires.

6. La Commission a pris note du plan d'évaluation pour l'exercice biennal 2012-2013 figurant dans la note du secrétariat (voir E/ESCAP/67/3, par. 74). Elle a noté aussi que les plans d'évaluation pour les exercices biennaux ultérieurs seraient intégrés dans le cycle du programme de travail et qu'il serait rendu compte à la Commission au moyen du rapport biennal d'évaluation.

7. La Commission a exprimé son appui aux activités du secrétariat et a entériné généralement le projet de programme de travail, y compris les recommandations du CCRP figurant dans l'annexe au projet de programme de travail.
